



't Goed ter Fintele
VAKANTIEWONING

CONTRAT DE LOCATION



1. SUJET

Le propriétaire donne à louer la maison des vacances 't Goed ter Fintele, situé à Fintele 11,8647 Lo-Reninge (Belgique).

Le patrimoine immobilier héberge un maximum de 21 personnes. L'intérieur consiste des matériaux authentiques comme la céramique et le granit bleu. Il y a aussi des techniques modernes comme le domotica et l'accès au internet. Voici vous trouverez une description des espaces disponibles au locataire de la maison des vacances 't Goed ter Fintele:

Rez-de-chaussée :

- Entrée avec vestiaire et peinture
- Un living moderne avec un canapé d'angle, un poêle à gaz, un grand flat screen tv, des décorations – une salle à manger avec une table et des chaises, un bloc cuisine avec des hautes chaises, un grand fourneau (falcon), une cellule frigo, une lave-vaisselles, 4 fours (à vapeur), un four de micro-ondes, un frigo extra et un congélateur, une machine à café incorporé, un grille-pain, une service de table avec des verres de vin, des verres de champagne, des verres de cocktail, des verres de liqueur, une planche à hacher, tous les matériaux nécessaires dans un cadre bien décoré... rien ne vous manque.
- Une niche avec une machine à laver et un sèche-linge
- 4 chambres à deux lits luxueuses avec airco, accès à l'internet. Chaque chambre possède d'une chambre de bains séparé avec un douche, un miroir échauffé et un wc.
- Une chambre à famille luxueuse avec un lits jumeaux, un lit single, accès à l'internet avec une chambre de bains séparée avec un douche, wc et miroir échauffé.
- Une chambre à famille luxueuse avec un lits jumeaux, acces à l'internet. Cette chambre possède aussi d'une salle de bains avec douche, wc et miroir échauffé.

Première étage :

- Un grand living avec un grand flat screen tv, des jouets et des décorations uniques. Il y a aussi un canapé d'angle qu'on peut transformer dans un lit. Dans ce living vous trouverez aussi des jeux de société.
- Une chambre à deux lits avec lit d'enfant, accès à l'internet, des décorations, airco, une salle de bains avec un douche, wc et miroir échauffé.
- Chaque chambre à famille possède d'une première étage: la première chambre à famille contient 4 lits singles, l'autre chambre à famille contient 2 lits singles et 2 chaises.

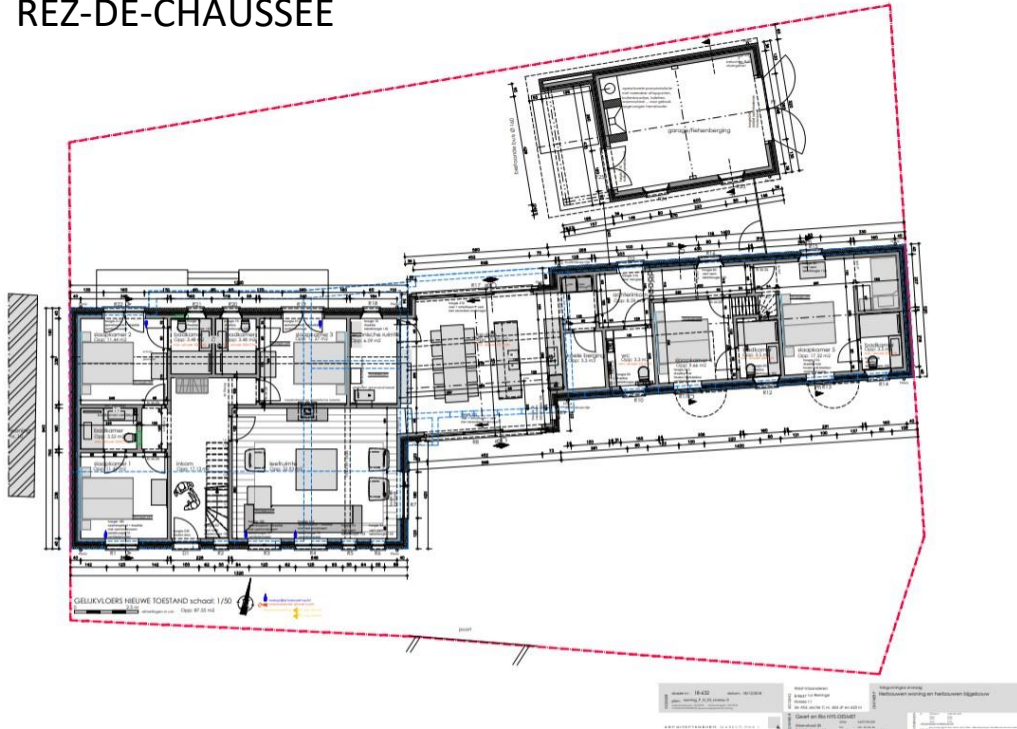
La maison de BBQ:

- Un BBQ incorporé avec tous ce que vous avez besoin pour faire un BBQ, un lavabo, et un frigo ou vous pouvez acheter des boissons.
- Le jardin: Vue de face: un coin lounge avec des oreillers et 2 petites tables, 4 lumières, et des plantes uniques. Vue de derrière: 2 grandes tables avec des chaises

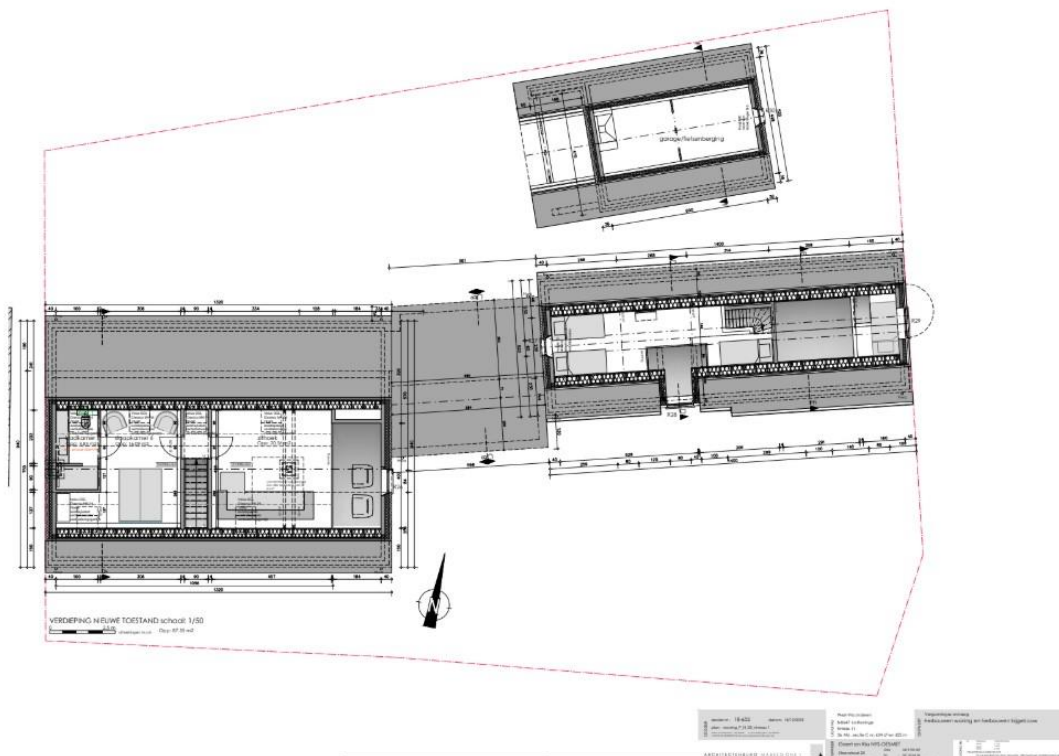
compatibles, un bar 'vespa' éclairé, un coffre avec 10 lins, un parasol, un jacuzzi et 2 lumières. Il y a un parking à côté de la maison.

2. PLAN

REZ-DE-CHAUSSEE



PREMIER ETAGE



3. ACCEPTATION DE LA MAISON DANS UN BON ETAT

Le propriétaire vous offre la maison dans un bon état et vous, le locataire, acceptez la maison dans un bon état d'entretien, sécurité, hygiène et dans un état bien habitable conforme les lois et les arrêts royaux et locaux qui sont applicables sur cette maison des vacances.

4. DESTINATION ET UTILISATION

4.1. La destination de la maison est exclusivement réservée pour la location de saison. Le locataire ne peut pas mettre son domicile à l'adresse de la maison de vacances. Le locataire n'a pas la permission de changer la destination ou l'utilisation de la maison des vacances.

4.2 Le locataire ne peut pas héberger plus que le maximum nombre des 21 personnes. Il est interdit de stationner des caravans ou mobilhomes sur le domaine de la maison de vacances. Aussi les tentes sont interdites. Si vous excédez ce nombre de personnes, on vous réprimande avec un somme de 25% de la prix de location par personne extra qui a logé sur le domaine de la maison. Cette somme se retient du dépôt de garantie.

4.3 état de la maison: Avant de vous louer la maison on fait un nettoyage total et on livre la maison des vacances dans un état bien nettoyé au locataire. On vous demande de laisser la maison bien rangée et propre avant de partir. Concernant le nettoyage final on suppose que vous remets tous ce que vous avez utilisé sur sa place, que vous avez fait les vaisselles et que vous laissez tous les appareils électrodomestique dans un état bien nettoyé et que vous avez nettoyé tous les salles de bains. On vous demande aussi de débarrasser des draps de lit. Vous pouvez tous les linges (des lits et des salles de bains) dans l'entrée. Si vous ne suivez pas ces conditions on peut vous calculer des costes extra pour le nettoyage.

5. SOUS-LOCATION

Il est interdit pour le locataire de déléguer le droit de location à une autre personne, ou de sous-louer la maison aux tiers.

6. PAIEMENT ET CONDITIONS DE PAIE

6.1 Vous pouvez réserver la maison de vacances t Goed ter Fintele par mail ou par écrit. La réservation est définitive après un mail de confirmation de "Vakantiewoning 't Goed ter Fintele".

6.2. La prix de location est mentionné sur le site web sous le titre "PRIX DE LOCATION".

Avant que votre réservation est confirmée, vous devez payer le prix de location complet 7 jours avant le jour d'arrivée.

6.3 l'obligation du propriétaire pour donner de l'accès à la maison de vacances peut être retardé jusqu'au moment que le prix de location est complètement payée, et jusqu'au moment que chaque partie à signé le contrat de location.

6.4 Si le locataire ne paie pas à temps, il est en négligence. Le propriétaire informe le locataire par écrit de ce fait. A ce moment le locataire a la possibilité de payer le prix de location endetté dans 7 jours. Si le locataire refuse de payer après cette période, le contrat de location sera annulé le jour de négligence.

6.5 le propriétaire contient le droit d'annuler le contrat avec la raison de force majeure. Dans ce cas, le locataire est informé autant que possible de l'annulation du contrat de location. Le propriétaire vous rembourse le prix de location déjà payé dans 2 semaines.

7. DEPOT DE GARANTIE

7.1 Pour être sûr d'un bon fin du contrat de location, le locataire paie un dépôt de garantie de 500 euros au propriétaire avant d'utiliser la maison des vacances. Le dépôt de garantie peut être payé en cash au moment d'arrivée ou être transcrit sur la compte bancaire 7 jours avant la location, ensemble avec le prix de location.

7.2 L'obligation du propriétaire pour donner de l'accès à la maison des vacances peut être retardé jusqu'au moment que le garant de location est payé. En absence de paiement de garant de location, le contrat de location sera considérée comme dissolu la date de commencement de la location. Le garant de location n'est pas le même comme le prix de location.

7.3 L'inventaire de la maison des vacances sera contrôlé le moment du check-out:

- On vous demande 5 euros pour chaque verre/tasse cassé
- On vous demande 20 euros par assiette cassée.
- On vous demande 30 euros par serviette cassée ou volée
- On vous demande 50 euros par dommage au duvet ou plaid.
- Concernant le dommage à l'intérieur on vous demande une somme correspondante à la valeur d'objet cassé.

7.4 Sans dommage le propriétaire vous rembourse le dépôt de garantie 4 semaines après la durée de votre séjour. Des costes bancaires sont à la charge du locataire (Attention, si vous utilisez les informations IBAN correctement un virement dans l'EU est gratuit).

7.5. Les boissons consommées seront déduites à la fin de votre séjour.

8. ANNULATION ET Conditions

Le propriétaire doit être informé par mail (info@tgoedterfintele.be) de chaque annulation, quel que soit la raison.

Le locataire peut annuler le contrat de location à chaque moment, à condition de paiement d'un remboursement des dégâts comme décrit ci-dessous :

Jusqu'à 6 semaines avant la date d'arrivée: 50% de la prix de location

Jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée: 80% de la prix de location

Après 14 jours avant la date d'arrivée: 100% de la prix de location

Si on peut relouer la maison des vacances dans la période annulée, et dans la même formule, on vous rembourse le prix de location complet avec un déduit de € 250 pour les costes d'administration et réservation.

9. CONSOMMATION ET COSTES

9.1 le prix de location est tous inclus. Le prix contient l'électricité, le nettoyage, le gaz, les linges, le chauffage, de l'eau, un kit de premier secours, le papier toilettes, le nettoyage du jacuzzi, des épices, les sacs poubelle, les toiles, les produits de nettoyage, les produits pour la lave-vaisselle, l'utilisation du jacuzzi, l'utilisation du maison BBQ, le café....

9.2 On demande du locataire qu'il soit un bon père de maison pour la maison de vacances et ses biens meubles, dans toutes les situations. Ça contient entre autres fermer les fenêtres et portes s'il y a de vent ou de la pluie, fermer la maison au moment de l'absence, et être raisonnable avec l'utilisation de l'eau, électricité et chauffage. Si on voit une consommation excessive on déduit cela du prix du dépôt de garantie déjà payé.

10. DECHET

On vous demande de vider les petites poubelles dans les chambres dans un sac de poubelles noir. Ce sac de poubelle vous trouverez dans la cuisine, en dessous de l'évier. Vous pouvez mettre les grands sacs de poubelles sous l'abri de la maison de BBQ.

11. RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

11.1 Le locataire est responsable pour tout dommage à la maison des vacances, causé par lui-même ou ses compagnons de voyages et visiteurs. Durante sa durée de son séjour le locataire est responsable pour la maison des vacances et il s'engage de garder la maison dans un état propre.

11.2. On vous conseille de prendre une assurance de voyages a côté de votre propre assurance.

11.2 Le locataire est responsable pour tous les formes de dommages à la maison et aux biens meubles comme le propriétaire le constate à la fin de la durée de séjour.

11.4 Le propriétaire doit être informé de tous les dommages avant que le locataire sorte de la maison des vacances.

11.5 Les animaux sont interdits dans la maison de vacances. Si le propriétaire aperçoit que le locataire a donné accès aux animaux dans la maison de vacances, le propriétaire peut

demander un remboursement selon le dommage que l'animal a causé dans la maison des vacances.

11.6 Il est interdit de fumer dans la maison des vacances. Si on trouve aucune indication que le locataire a fumé dans la maison des vacances, le propriétaire se voit obligé de demander un remboursement.

12. VISITES DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire peut faire une visite à la maison des vacances durant le séjour du locataire, pourvu qu'il informe le locataire avant sa visite. Cette visite a l'objectif de contrôler si le locataire suit les règles convenues dans ce contrat de location. Ce droit de visite doit tenir compte avec la vie privée du locataire et ne peut pas être excessif.

13. JACUZZI

Le jacuzzi doit être nettoyé après chaque utilisation. Il est interdit d'aller dans le jacuzzi avec les vêtements ou chaussures. Il y a un maximum de 8 personnes dans le jacuzzi. Le jacuzzi est en préférence ne pas pour les enfants moins de 5 ans. On ne peut pas constater des indications d'utilisation d'alcool ou trouver des verres dans le jacuzzi.

Si on voit dommage au jacuzzi on vous demande un remboursement extra de 100 euros.

On vous demande de respecter le règlement du jacuzzi.

On n'est pas responsable pour des contagions que vous avez attrapé dans le jacuzzi.

14. RESPONSABILITE AU CAS DES ACCIDENTS ET CAMBRIOLAGE

14.1 Le propriétaire n'est pas responsable pour les accidents dans ou autour de la maison des vacances.

14.2. Le locataire est responsable pour la vole et le dommage des biens meubles si on ne trouve pas des indications de cambriolage. S'il y a une vole sans indications de cambriolage, par exemple, si on voit que les fenêtres et portes n'étaient pas fermés à l'absence du locataire, le locataire est responsable pour le dommage.

15. VARIA

15.1 Des fautes d'écrit dans ce contrat, le site web ou des autres documents sont sous réserve.

15.2. Le propriétaire a le droit de changer le contrat en cas des fautes.

15.3 Le propriétaire et l'intermédiaire du propriétaire ne sont en tous cas responsable pour le dommage aux personnes ou objets.

15.4 Les instructions de locations sont un part intégral de ce contrat de location. On vous demande de suivre le règlement strictement.

16. CORONA

S'il y a un autre lock down dans le pays, on peut déplacer votre séjour à un autre date dans la future.

Le propriétaire prend confiance dans le locataire qu'il suit les règles concernant le virus COVID19 applicable au moment de location. Le propriétaire n'est pas responsable pour des infractions constatées dans la maison des vacances.

Pour accord,

Locataire:.....

Nom:

Date:

Signature:

Pour accord,

Propriétaire:.....

Nom: Geert & Ria Nys-Desmet

Date:

Signature: